

Petit Lexique du Gréviste

Samedi 09 avril je suis gréviste !

➤ **Est-ce que je dois informer ma hiérarchie ?**

NON, tu n'as pas besoin d'en informer ton supérieur hiérarchique. Nous n'avons pas de préavis à donner dans notre branche d'activité.

➤ **Est-ce que je dois pointer ?**

Dans le cas d'une grève de toute la journée, tu ne dois pas pointer ; Tu ne peux pas être au travail en ayant pointé et gréviste en même temps.

➤ **Je ne travaille pas ce jour-là !**

Tant mieux pour toi ! Profites-en pour venir soutenir tes collègues qui ne le sont pas !

➤ **Y a-t-il un risque à faire grève ?**

NON ! Pas du tout ! La grève est un droit inscrit en toutes lettres dans notre constitution.

Extrait ➔ le droit de grève est totalement reconnu (préambule de la Constitution de 1958)

la grève est définie comme une **cessation concertée du travail par des salariés, dans le but de défendre des revendications de nature professionnelle.**

" Profitons-en pendant que nous en avons encore le droit ! Soyons tous solidaires pour montrer notre mécontentement !

Un droit qui ne se prend pas est un droit qui se PERD !

Rejoins-nous le **Samedi 09 avril 2011 sur le parking**, pour montrer à nos dirigeants et actionnaires que nous pèserons de tout notre poids sur la balance des revendications !

**Le Samedi 09 avril 2011,
Ensemble disons :**

